

Saint-Denis, le 22 février 2019

LA MOITIÉ DU PATRIMOINE EST DÉTENUE PAR 10 % DES RÉUNIONNAIS

LES INÉGALITÉS DE PATRIMOINE À LA RÉUNION EN 2015

En 2015, les inégalités entre les plus bas et les plus hauts patrimoines sont fortes à La Réunion. Les 10 % des ménages les plus riches détiennent la moitié du patrimoine. Dans le même temps, 40 % des ménages les plus modestes détiennent 2 % de patrimoine. À l'origine de ces inégalités, l'accès inégal à la propriété. Le patrimoine immobilier des cadres et des indépendants est ainsi trois à sept fois plus élevé que celui des ouvriers, des employés et des personnes n'ayant jamais travaillé. Cet écart s'est creusé depuis 2010.

Les plus modestes ont trois fois moins de patrimoine qu'en province

En 2015, à La Réunion, 127 000 ménages détiennent en moyenne 9 000 euros de patrimoine. Ils représentent les 40 % des Réunionnais les plus modestes en patrimoine. En province, les 40 % les plus modestes ont un patrimoine moyen trois fois plus élevé (27 000 euros).

Parmi ces ménages modestes, 31 000 ménages réunionnais ne disposent que de 1 200 euros de patrimoine en moyenne. Il s'agit des 10 % des ménages les plus pauvres. En province, les 10 % les plus pauvres ont un patrimoine moyen de 2 300 euros. Les trois quarts d'entre eux ne peuvent pas mettre d'argent de côté. Un quart ont même des dépenses supérieures à leurs revenus. Les 10 % de ménages les plus pauvres sont surtout composés de personnes vivant seules ou de familles monoparentales. Ce sont des personnes à la retraite, qui n'ont jamais travaillé ou qui ont un statut d'employé ou d'ouvrier.

Les 10 % des Réunionnais les plus riches sont presque au niveau de la province

À l'opposé, les 31 000 ménages les plus riches, soit 10 % des Réunionnais, disposent d'au moins 487 000 euros de patrimoine. En moyenne, leur patrimoine s'élève à un million d'euros soit un niveau proche de celui de province. Les inégalités de patrimoine plus marquées à La Réunion s'expliquent par la présence plus importante qu'en province de ménages à faible patrimoine et non par celle de ménages plus riches. Les 10 % des ménages les plus riches sont pour les trois quarts composés de couples. Quatre ménages sur dix sont des ménages de cadres ou de professions libérales.

40 % des Réunionnais possèdent 2 % du patrimoine

Les 40 % des ménages les plus modestes détiennent 2 % du patrimoine total alors que les 10 % les plus riches en détiennent la moitié. Parmi ces ménages aisés, 9 000 sont millionnaires, c'est-à-dire qu'ils disposent d'au moins un million d'euros de patrimoine. Ces ménages millionnaires détiennent un quart du patrimoine total, alors qu'ils ne représentent que 3 % des ménages.

Principal facteur des inégalités, le patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier est principalement à l'origine des inégalités de patrimoine puisqu'il représente 70 % du patrimoine global. Il se constitue en grande partie par le fait d'être propriétaire de son logement. Plus de la moitié des ménages réunionnais sont propriétaires de leur résidence principale, mais cela est plus fréquent chez les cadres et indépendants que chez les employés.

La valeur des logements possédés varie aussi fortement d'une catégorie socio-professionnelle à l'autre. Au final, le patrimoine immobilier des cadres et des indépendants est trois à sept fois plus élevé que pour les ouvriers, les employés et les personnes n'ayant jamais travaillé.

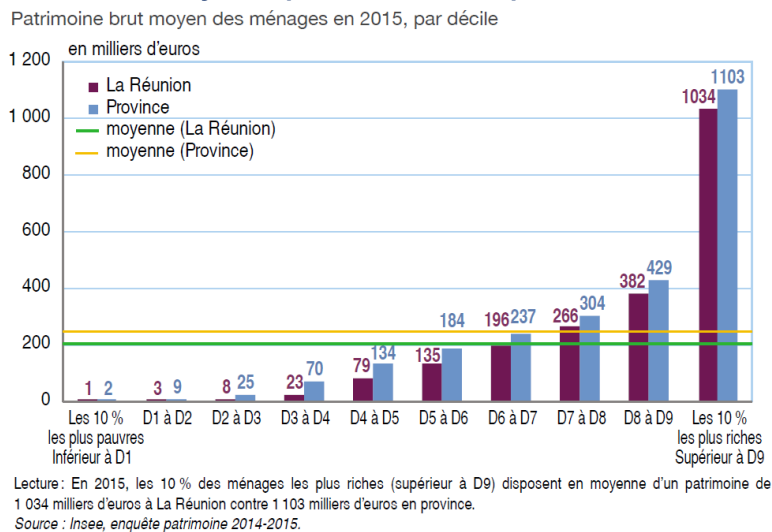
Un patrimoine plus élevé pour les ménages habitant à mi-pente

Pourtant moins souvent propriétaires de leur résidence principale que les habitants des Hauts, les ménages habitant à mi-pente disposent d'un patrimoine plus élevé : 268 000 euros en moyenne contre 204 000 euros pour les habitants des « Hauts ». Mais dans les Hauts, les logements ont moins de valeur. De plus, les Hauts abritent une population plus modeste. Ils disposent donc de patrimoines financier et professionnel plus faibles que les habitants à mi-pente qui sont plus souvent en emploi et ont donc plus de revenus. Les habitants du littoral sont moins souvent propriétaires que les autres habitants de l'île avec un patrimoine en moyenne de 181 000 euros. En effet, le littoral comporte des populations hétérogènes comprenant à la fois des quartiers de politique de la ville et de zones résidentielles aisées.

Plus d'inégalités de patrimoine qu'en 2010

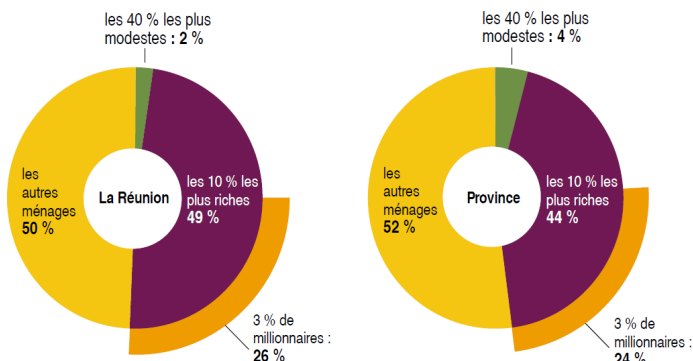
À La Réunion, le patrimoine a peu évolué entre 2010 et 2015 : le niveau du patrimoine moyen est resté stable et sa décomposition en patrimoine immobilier, financier et professionnel est identique. En revanche, les inégalités entre catégories socio-professionnelles se creusent. Ainsi, le patrimoine des ouvriers a diminué, principalement parce qu'ils sont moins souvent propriétaires qu'en 2010.

Un million d'euros de patrimoine en moyenne pour les 10 % les plus riches, 1200 euros pour les plus pauvres



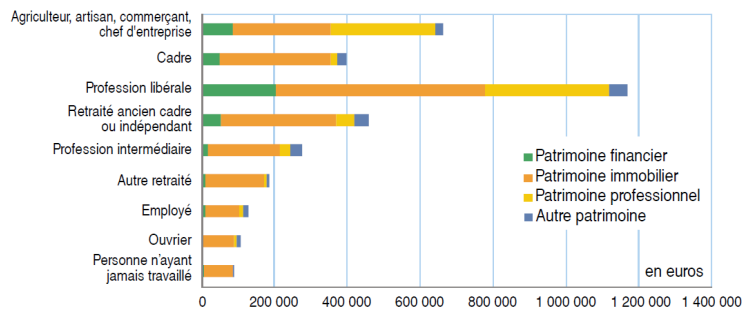
Les millionnaires Réunionnais détiennent un quart du patrimoine

Répartition de la masse totale de patrimoine brut des ménages à La Réunion et en province en 2015



Un patrimoine immobilier trois à sept fois plus élevé suivant la catégorie socio-professionnelle

Patrimoine brut moyen des ménages réunionnais en 2015, par type de patrimoine et selon la catégorie socioprofessionnelle



Note : Seule la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence est prise en compte.
Lecture : En 2015, les cadres réunionnais disposent d'un patrimoine brut moyen de 399 000 euros. Celui-ci se décompose en 51 000 euros de patrimoine financier, 303 000 euros de patrimoine immobilier, 18 000 euros de patrimoine professionnel et 26 000 euros de patrimoine résiduel.
Source : Insee, enquête patrimoine 2014-2015.

Service presse de l'Insee La Réunion-Mayotte
0692 448 358 – relations-presse-la-reunion@insee.fr

